

Quoi qu'il en soit, je pense devoir décider, en l'occurrence, que la plainte en question découle d'une sorte de malentendu. La question de privilège n'est pas justifiée, mais cela montre quand même la nécessité pour tous les députés d'utiliser un langage clair, afin de ne pas semer la confusion. Les choses vont encore plus loin parfois, et la présidence doit alors prendre le temps de tous les députés, afin d'apporter des éclaircissements. Je remercie le député de son intervention et le ministre, de sa réponse.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ÉDUCATION

DÉPÔT D'UN SUPPLÉMENT D'INFORMATION FOURNI PAR LE MANITOBA

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 67(2) du Règlement et en accord avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, je voudrais déposer un supplément d'information fourni par le Manitoba pour compléter le rapport sur l'enseignement postsecondaire au Canada déposé à la Chambre, le 6 février 1987. Je demande à la Chambre son consentement unanime pour renvoyer ce document au comité permanent du Secrétariat d'État.

Des voix: D'accord.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles la réponse du gouvernement à 14 pétitions.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

M. le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Canagrex

• (1210)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ CANAGREX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise: Que le projet de loi C-2, portant dissolution de la société Canagrex et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, en créant Canagrex, le gouvernement n'avait pas pour but de nuire à l'entreprise privée dans ce secteur. Il ne voulait pas lui nuire, mais bien l'aider. Je voudrais lire les commentaires que le président-directeur général de Canagrex, M. A.E. Story, a faits devant le comité permanent de l'agriculture de la Chambre des communes, le 11 mars 1985. Il a dit ceci:

Aussitôt après l'ouverture des bureaux de Canagrex le 3 janvier 1984, nous avons commencé à élaborer un plan de campagne qui a été approuvé par notre conseil d'administration et contresigné par le ministre de l'Agriculture. J'étais fermement décidé à exécuter ce plan et à veiller à ce que la Société fonctionne selon les principes en vigueur dans le secteur privé. J'ai engagé des personnes partageant mon point de vue.

Il poursuit en disant:

Les suggestions faites par diverses associations agricoles et industrielles entre autres l'Association canadienne pour l'exportation ont été fort utiles.

Autrement dit, il les a consultés. Il a ajouté:

Mais le fait que la loi nous habitait à nous lancer directement dans des opérations d'achat et de vente avait suscité pas mal d'opposition. Nous avions donc décidé de laisser au secteur privé tout ce qui touche à l'achat et à la vente, nous bornant à faciliter les ventes et à fournir des renseignements. Ainsi, nous avons toujours insisté pour obtenir des demandes par écrit avant d'entreprendre quelque action que ce soit au nom du secteur privé afin d'éviter tout malentendu. Nous ne nous sommes donc jamais immiscés dans le secteur privé.

M. Story a alors expliqué ce qui se faisait en ces termes:

Nous avons répertorié les produits canadiens susceptibles d'être exportés. Ce sont là des renseignements d'autant plus importants que les quantités de produits disponibles pour l'exportation en 1984 étaient fort restreintes. Cette liste de produits canadiens destinés à l'exportation est très probablement la plus complète et la plus à jour de tout ce qu'on peut trouver.

Certes, nous sommes en droit de demander pourquoi les autres ministères n'ont pas établi pareille liste. Pourquoi le ministère de l'Agriculture ne l'a-t-il pas fait? Pourquoi détruire l'organisation qui a établi une liste aussi importante? Il a poursuivi:

Nous avons par ailleurs effectué une série d'études de marchés portant notamment sur différents pays susceptibles de s'intéresser aux produits canadiens.